

## Repères pour les cours à double reconnaissance de crédit (DRC), 2025-2026

Les priorités pour les cours à double reconnaissance sont décrites dans [les Lignes directrices de l'IJECT, 2025-2026](#). Le financement est limité et les équipes de planification régionale (EPR) sont encouragées à prioriser les programmes demandés, avec une justification appropriée, en mettant l'accent sur le fait de maximiser le nombre d'élèves inscrits dans le programme à DRC. Les dépenses devraient être raisonnables et appropriées pour l'utilisation des fonds publics. Les EPR sont encouragées à se rencontrer régulièrement pour examiner leurs besoins en matière de programmes à DRC et sont également encouragées à utiliser les données sur les élèves (élèves réels par rapport aux élèves approuvés, taux de persévérance et taux de réussite) ainsi que les données financières des années précédentes pour prendre des décisions.

Le financement de l'IJECT couvre les frais de prestation aux conseils scolaires de district et aux collèges. "Aucun frais de scolarité ni frais de programme d'apprentissage en classe ne sont exigés des élèves ni des écoles secondaires où les élèves sont inscrits."<sup>1</sup>

Le financement du programme à DRC est demandé par le biais du système en ligne du gouvernement, *Solution améliorée de collecte des données* (SACD) par les équipes de planification régionale. La SACD génère des repères lorsque le mode de prestation est sélectionné sur la "page des cours".

Les fonds approuvés pour les programmes à DRC ne peuvent pas être transférés des programmes à DRC aux fonds pour les activités/forums ou aux fonds pour l'administration des EPR.

Afin de maximiser le nombre d'élèves pouvant bénéficier d'un programme à double reconnaissance de crédit, les EPR sont encouragées à examiner les demandes de soutien supplémentaire en gardant cet objectif à l'esprit.

"Les élèves inscrits aux programmes à DRC sont des élèves du secondaire de leur conseil scolaire<sup>2,3</sup> et doivent être traités avec le même niveau de soin et d'attention que tout autre élève du secondaire."<sup>4</sup>

Le *Financement principal de l'éducation* de la province finance les soutiens aux élèves du conseil scolaire et les enseignantes et enseignants à double reconnaissance de crédit. Pour plus d'informations, voir les pages 12 et 13 du document [Programmes à double reconnaissance de crédit : Politique et exigences du programme 2020](#).

---

<sup>1</sup> *Programmes à double reconnaissance de crédit : Politique et exigences du programme 2020*, page 8

<sup>2</sup> Ceci inclut les écoles provinciales et le Consortium Centre Jules-Léger.

<sup>3</sup> Les élèves des écoles secondaires des Premières Nations sont éligibles à participer au cas par cas.

<sup>4</sup> *Programmes à double reconnaissance de crédit : Politique et exigences du programme 2020*, pages 12 et 13

## Financement repère

Fourni par élève, par cours, en fonction du mode de prestation et du lieu.

\* Note : Pour les cours à double reconnaissance de crédit au niveau collégial au-delà de 42 heures, il n'y a pas de financement supplémentaire et la valeur du crédit n'augmente pas au-delà de 1,0. Pour les cours offerts par le collège avec moins de 42 heures, le financement est calculé au prorata.

## Repères de conseil

Mode de prestation	Repère de conseil
Cours du collège	200 \$ par élève par cours
Formation en apprentissage de niveau 1	400 \$ par élève

### Les dépenses du programme à DRC suivantes sont incluses dans le financement repère de *conseil* :

- Coordination et planification du projet
- Rencontres et coûts opérationnels
  - Par exemple, la programmation des cours et la gestion de la logistique du transport, le cas échéant, etc.
- Suivis, contrôle, rapports
- Déplacement et stationnement des enseignantes et enseignants à DRC sur le lieu de livraison du cours
- Jusqu'à 200 \$/élève pour les manuels scolaires des programmes de niveau 1

## Repères pour les cours collégiaux

Mode de prestation	Lieu	Type de cours	Repère du collège
Offert par un collège		Regroupés Technologie, métiers, santé – Cours en laboratoire	1 200 \$
	Collège	Tous les autres cours	753 \$
	École secondaire	Tous les cours	585 \$
	En ligne	Tous les cours	585 \$
	Communauté <sup>i</sup>	Tous les cours	585 \$
Enseigné en équipe		Regroupés Technologie, métiers, santé – Cours en labo	994 \$
	Collège	Tous les autres cours	765 \$
	École secondaire	Tous les cours	585 \$
	En ligne	Tous les cours	585 \$
	Communauté	Tous les cours	585 \$

### Les dépenses du programme à double reconnaissance de crédit suivantes sont incluses dans le repère du *collège* :

- Coordination et planification du projet
- Coûts pour les professeurs et chargés de cours
- Frais d'administration du collège et coûts opérationnels
  - Par exemple, la dotation en personnel, la programmation des cours et la gestion de la logistique du transport, le cas échéant, etc.
- Fournitures pédagogiques, y compris les manuels, à l'exception des manuels pour les programmes de niveau 1 qui reçoivent jusqu'à concurrence de 200 \$ du repère du conseil.
- Frais afférents des élèves et transcription
- Suivis, contrôle, rapports
- Services de soutien aux élèves
- Certifications
- Développement de cours
- Célébrations pour la remise de diplômes pour le programme L'EAC

# Repères du collège pour le programme d'apprentissage de niveau 1

Les repères du collège pour la formation en apprentissage de niveau 1 à double reconnaissance de crédit en classe varient selon que le programme a été approuvé ou non par le MTIFDC, comme indiqué sur la page des détails du programme, ainsi que selon l'approche et le lieu de la formation, comme sélectionné sur la page *Renseignements sur le cours*.

Les programmes avec des agences de formation non collégiales ne reçoivent pas un repère collégial.

Mode de prestation	Lieu	Groupe cible	Repère du collège	Notes
Offert par un collège	Collège	PAJO (MTIFDC)	175 \$	Le MTIFDC paie directement le collège, y compris les frais pour la formation en apprentissage.
		PGC (IJECT)		L'IJECT finance par le biais de l'EPR, y compris les frais pour la formation en apprentissage.
Enseigné en équipe	Collège	PAJO (MTIFDC)		Le MTIFDC paie directement le collège, y compris les frais pour la formation en apprentissage.
		PGC (IJECT)		L'IJECT finance par le biais de l'EPR, y compris les frais pour la formation en apprentissage.
Offert par un collège	Communauté	PAJO (MTIFDC)		Le MTIFDC paie directement le collège, y compris les frais pour la formation en apprentissage.
		PGC (IJECT)		L'IJECT finance par le biais de l'EPR, y compris les frais pour la formation en apprentissage.
Offert par un collège	École secondaire	Tous	125 \$ plus les coûts pour l'enseignement par les professeurs/chargés de cours	Frais additionnels pour l'enseignement par les professeurs/chargés de cours - 125 \$/heure d'enseignement inclus dans le calcul du financement repère du collège
Enseigné en équipe	École secondaire			Frais additionnels pour l'enseignement par les professeurs/chargés de cours - 125 \$/heure d'enseignement inclus dans le calcul du financement repère du collège

Enseigné par une enseignante ou un enseignant de l'école secondaire avec supervision du collège (à titre d'agence de formation agréée)	École secondaire		233 \$	
--	------------------	--	--------	--

Le financement de la formation en apprentissage de niveau 1 en salle de classe couvre la prestation des programmes d'apprentissage. Ces programmes peuvent être financés de deux façons:

1. Le financement de la formation en apprentissage en salle de classe du MTIFDC est versé directement au collège avec l'approbation du bureau local du MTIFDC – pour les élèves PAJO ayant un contrat d'apprentissage enregistré (CAE).

2. 1. Le financement de l'IJECT pour les élèves de niveau 1 du principal groupe cible qui n'ont pas un CAE ne doit être demandé que dans des circonstances exceptionnelles (à discuter avec l'équipe provinciale de l'IJECT avant de demander ces places dans la SACD).

Des formulaires d'approbation supplémentaires doivent être signés et soumis pour les programmes de formation en apprentissage de niveau 1 à DRC en salle de classe. Les demandes relatives à ces programmes à DRC seront examinées une fois que ces documents supplémentaires auront été soumis. Veuillez consulter les [Lignes directrices de l'IJECT, 2025-2026](#).

## Demandes diverses

### Pour tous les modes de prestation

- Mesures d'accessibilité pour les élèves ayant un handicap (p. ex, traducteur en langue des signes, version en braille d'un manuel scolaire) lorsque le coût ne peut être assumé par le conseil scolaire ou le collège
- Vérification des antécédents criminels pour les professeurs/chargés de cours qui offrent des programmes à double reconnaissance de crédit dans les écoles secondaires
- Excursions scolaires requises exclusivement dans le cadre du programme d'études du cours collégial lorsque le repère est insuffisant
- Financement limité pour l'équipement de protection personnelle (EPP) (lunettes, bottes, protections auditives, uniformes) pour les cours offerts par le collège ou les programmes de niveau 1 destinés aux élèves du principal groupe cible

Remarque :

- L'EPP pour les cours enseignés en équipe ou ceux qui ne font pas partie du principal groupe cible doit être couvert par les pères du collège ou du conseil scolaire.
- L'EPP requis pour la composante d'éducation coopérative des programmes de niveau 1 du PAJO doit être couvert par le financement du PAJO et ces articles doivent être utilisés pendant la formation en classe.
  - Les EPR doivent s'assurer que l'achat de nouveaux EPP n'est demandé que lorsque les élèves n'ont pas déjà leur propre équipement.

- Les EPR doivent réutiliser les trousseaux d'EPP de la classe, le cas échéant

## **Les modes de prestation spécifiques ont des demandes diverses additionnelles admissibles :**

### **Pour L'École au collège (L'ÉAC)**

- Soutiens en Accompagnement L'ÉAC  
Les EPR doivent demander ce financement pour chaque élève du programme L'ÉAC.
  - Trois conversations de groupe par classe (# de classes x 45 \$)
  - Conversations de suivi individuelles par élève
    - 4 heures par élève (# d'élèves x 4 heures x 45 \$)
  - Développement professionnel et rapport pour les conseillers des collèges (huit heures x nombre de classes x 45 \$)
  - Matériel pour les ateliers (20 \$ x nombre d'élèves)
- Location d'une salle pour le programme L'ÉAC - jusqu'à concurrence de 10 500 \$ par salle et par semestre, sur la base d'une moyenne de 18 élèves par classe.

### **Pour les cours du soir et \*l'école à l'été**

- Financement des enseignantes et enseignants des cours d'été à DRC au taux horaire du conseil scolaire de district (110 heures)
- Financement d'une enseignante ou un enseignant du soir pour le programme à DRC au taux horaire du conseil scolaire de district (90 heures)

\*Les demandes pour les cours d'été à DRC peuvent être prises en considération en fonction des fonds disponibles et de l'examen des propositions au cours du cycle 4 ou 5.

### **Pour les cours à double reconnaissance de crédit pour adultes (DRCA)**

- Financement des enseignantes et enseignants de la double reconnaissance de crédit pour adultes au taux horaire du conseil scolaire de district (90 heures) - sauf s'il est fourni par le *Financement principal de l'éducation* à l'école de jour pour adultes.

### **Pour les cours à double reconnaissance en laboratoire offerts à l'école secondaire**

- Financement du matériel consommable requis dans le cadre du programme d'études du cours du collège.

## **Pour les cours à double reconnaissance de crédit offerts dans la communauté**

- Location de l'espace pour les cours offerts dans la communauté avec une ventilation détaillée dans la rubrique Divers (coût par semaine x nombre de semaines).
- Pour les cours en laboratoire, matériel consommable requis par le programme d'études du cours du collège.

## **Pour les programmes à double reconnaissance de crédit de niveau 1**

- Le repère de 400 \$ pour les conseils scolaires comprend 200 \$ par élève pour les manuels et le matériel pédagogique.
  - Les coûts des manuels et du matériel pédagogique qui dépassent ce montant peuvent être demandés en tant que dépenses diverses.
- L'EPP pour les élèves du PGC financés par l'IJECT qui n'ont pas de CAE.
  - L'EPP requis pour la composante d'éducation coopérative des programmes de niveau 1 du PAJO doit être couvert par le financement du PAJO et ces articles doivent être utilisés pendant la formation en classe.
- L'IJECT ne finance que les outils nécessaires à la formation en apprentissage de niveau 1 en salle de classe. Les outils nécessaires aux stages d'éducation coopérative ne sont pas éligibles.
- **Les EPR sont encouragées à acheter des ensembles de manuels et des trousseaux d'outils pour la classe et à les réutiliser le cas échéant.**

## **Demandes de transport**

Les coûts de transport ne sont pas pris en compte dans les repères et doivent être demandés sur la page " Transport " du système de la SACD, avec une justification détaillée.

### **Transport des élèves :**

- Les demandes doivent se concentrer sur les méthodes les plus efficaces et rentables disponibles (par exemple, des billets de transport individuels pour les cours à DRC, des passes de transport mensuelles pour les programmes L'EAC) etc.,
- Les élèves à double reconnaissance de crédit doivent fréquenter le campus collégial le plus proche.
  - Les EPR peuvent demander des exceptions sur la base d'une justification financière.
- Les élèves de niveau 1 qui s'engagent à exercer un métier doivent se rendre sur le campus collégial le plus proche ou à l'agence de formation non-collégiale qui dispose d'une désignation comme agence de formation attitrée pour ce métier.
  - Dans la mesure du possible, les élèves doivent être ramassés à leur école secondaire d'origine et déposés à celle-ci.
  - Le partage des taxis devrait être une pratique courante dans la mesure du possible.
  - Les élèves n'auront pas droit à une subvention pour le déplacement/le stationnement s'il existe une autre option de transport.

- Les coûts de la subvention pour le déplacement doivent être cohérents, raisonnables et utilisés uniquement lorsque d'autres options ne sont pas disponibles ou ne sont pas rentables.
- Le transport pour les excursions ne sera approuvé que s'il est exclusivement lié au programme d'études du collège.

**Frais de déplacement des professeurs/chargés de cours :**

- Le déplacement pour les cours à double reconnaissance de crédit offerts dans les écoles secondaires ou dans la communauté sera approuvé au taux kilométrique du ministère de l'Éducation (0,40 \$ pour le sud de l'Ontario, 0,41 \$ pour le nord de l'Ontario).

Veillez contacter Janine Griffore [janine.griffore@ontariodirectors.ca](mailto:janine.griffore@ontariodirectors.ca) si vous avez des questions.

---